



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 144-2025
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2025.GRPARL.339

Déposée le : 10.06.2025

Motion de groupe : Non
Intervention de l'organe du GC : Non
Déposée par : von Wattenwyl (Tramelan, Les VERT-E-S) (porte-parole)
Heyer (Perrefitte, PLR)
Jeanneret (St-Imier, PLR)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 04.09.2025

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'intérieur et de la justice
Classification : Non classifié

Tourisme doux dans le plan directeur cantonal, l'exemple du tourisme dans le Grand Chasseral

Le plan directeur cantonal souligne l'importance considérable du tourisme pour l'économie bernoise et la nécessité de coordonner les installations qu'il requiert avec les intérêts de protection de la nature et du paysage, ce qui représente un défi de taille dans le domaine de l'aménagement du territoire. Il met également en évidence que le canton de Berne possède de nombreux paysages – naturels ou cultivés – de grande valeur, garants d'une qualité de vie élevée et d'un environnement sain dont profitent notamment l'agriculture productrice et le tourisme. Actuellement, les zones d'importance cantonale reconnues sont des zones destinées à la pratique intensive d'activités de détente importantes pour le canton, elles figurent dans le plan directeur et toutes sont localisées dans l'Oberland. Ceci reflète certainement une évolution historique, économique de cette belle région. N'est-il pas temps de revoir les motivations qui portent à mettre en avant uniquement les zones de tourisme intensif ? La présente interpellation propose une première réflexion afin que le canton innove et mette en avant des zones de « tourisme doux » ou tourisme extensif, tourisme soft, tourisme d'expérience, tourisme d'excursion – le terme reste à définir.

À noter que le plan directeur vise de manière générale un tourisme durable : un « tourisme doux » en serait assurément plus proche !

Pour revenir au plan directeur, celui-ci évoque que le tourisme doit ou devra se réinventer. En cause : changement climatique (risque pour les stations de ski en-dessous de 1500 à 1800 m d'altitude par exemple), concurrence, mondialisation, souhaits des hôtes, nouvelles technologies de l'information, etc.

Je cite : « Il convient de se préoccuper de la branche touristique et de créer de bonnes conditions lui permettant de poursuivre son développement, tout en veillant à traiter avec ménagement le capital irremplaçable que constituent la nature et le paysage. »

Nous pensons que le moment est venu de reconnaître l'importance cantonale d'une nouvelle « gamme » de tourisme, le tourisme extensif, en complément au seul tourisme intensif cité dans le plan directeur. Celle-ci sera un booster, elle pourra contribuer au développement de projets et peut-être faciliter leur implantation et leur financement.

Nous souhaitons améliorer la visibilité d'un tourisme doux, comme celui exercé dans le Grand Chasseral et très certainement dans d'autres régions du canton, encourager les idées novatrices ainsi que garantir une harmonisation avec des domaines plus généraux.

Il est clair que du point de vue de l'aménagement du territoire, les aspects à prendre en compte à cet égard sont les transports, le paysage, l'urbanisation et les dangers naturels, ainsi que les stratégies de promotion des régions et de l'agriculture.

Le Grand Chasseral a déjà su mettre en valeur, notamment via les projets NPR et l'analyse de l'association Jb.B concernant les pôles et réseaux touristiques d'importance régionale dans le Jura bernois ¹, les sites suivants :

Axe Mont-Soleil – Mont-Crosin avec les énergies renouvelables (sentiers didactiques), le site de Courtelary par la présence de la Chocolaterie Camille Bloch, le massif du Chasseral (axe nord-sud, soit Saint-Imier – Nods, axe ouest-est, soit col du Chasseral – Les Prés d'Orvin), le bord du lac de Biemme, l'espace Bellelay, le site de Crémines par la présence du Centre de sauvetage animalier, le Sikypark.

Le Bike Park de Valbirse, le développement de produits phares comme la Tête de Moine, le ViniFuni, la pratique du ski de descente et du ski de fond ne sont pas en reste.

Les études se poursuivent actuellement sur les projets de valorisation de la Fondation Grand Chasseral à Sonceboz, véritable porte d'entrée, sur le renforcement des activités à Bellelay avec la culture et les formations durables, le développement à Mont-Soleil de nouvelles offres autour des énergies renouvelables, la mobilité autour du Chasseral et autour des pôles d'importances régionale, le centre de compétences pour la paix et les réparations de guerre, etc.

Voici la définition que Jb.B donne d'un tourisme extensif :

« Les zones de tourisme extensif se trouvent dans des paysages sensibles et particulièrement attrayants. En raison de leur attrait, ces zones sont des destinations recherchées par les randonneurs (à pied et à ski), ainsi que les vététistes, ce qui entraîne parfois une pression sur le paysage et la nature.

Dans ces zones, l'objectif est que les loisirs et la nature soient en harmonie. Les valeurs paysagères sont maintenues de manière exemplaire et protégées contre toute dégradation. Des flux de visiteurs sont dirigés et informés sur les valeurs particulières du lieu.

Si les zones de loisirs extensifs chevauchent des zones de protection de la nature ou du paysage, des conditions spéciales s'appliquent pour protéger et préserver ces paysages.

Dans le cas de nouvelles installations, une pesée des intérêts doit être effectuée en collaboration avec les acteurs concernés. Les utilisations agricole et sylvicole restent prioritaires et doivent être garanties. »

¹ https://www.google.com/url?sa=t&source=web&rct=j&opi=89978449&url=https://www.jb-b.ch/upload/P%25C3%25B4les%2520touristiques/1_Etude_de_base_Po%25CC%2582les_touristiq.pdf&ved=2ahUKewi0r_zHxeaNAXWt_rsiHSS4FAAO_FnoECBoQAO&usq=AOvVaw0Q9UVhURm_FHKL_vXZdbAn

Cette nouvelle catégorie de « tourisme doux ou extensif », mettra en avant le canton et les régions innovatrices : un véritable coup de projecteur..

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Comment le canton évalue-t-il la création d'une nouvelle catégorie « tourisme doux » d'importance cantonale, l'établissement de critères pour définir cette nouvelle catégorie et la possibilité de l'inscrire dans le plan directeur ?
2. Comment le canton évalue-t-il les chances pour le tourisme du Grand Chasseral de figurer dans cette nouvelle catégorie et dans le prochain plan directeur ?

Motivation de l'urgence : le plan directeur est ouvert à la consultation.

Destinataire
– Grand Conseil